



LES DIMANCHES DE L'ILLUSTRE THEATRE

REGLEMENT

Art.1 : Présentation

"Les Dimanches de l'illustre Théâtre" est un événement organisé par la FNCTA-comité Hérault en partenariat avec l'illustre Théâtre. Cet événement est ouvert aux troupes amateur de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur candidature et à la date de la représentation.

Art.2 : Dates et lieux

Les représentations auront lieu le dimanche à 17h00, (2 dimanches par mois) d'octobre 2025 à mai 2026.

Les représentations se dérouleront à l'illustre théâtre -22 Av. de la Gare du Midi, 34120 Pézenas. La troupe aura accès à la scène et aux loges, le jour de la représentation, à partir de 14h00 (ou 10h si nécessaire). La date de représentation sera la date qui sera proposée à la Troupe par FNCTA-comité Hérault, choisie dans les mois proposés par la troupe sur le dossier de candidature.

Art.3 : Critères de sélection

Pour être sélectionnées les troupes doivent remplir les conditions suivantes:

- Présenter un spectacle abouti, ayant été joué au moins une fois et vu par 1 membre du CA minimum.
- Etre adhérentes à la FNCTA au moment de la candidature et à la date de la représentation.
- Avoir l'autorisation SACD.
- Les troupes ne pourront candidater qu'avec une seule pièce.

Art.4 : Obligation des troupes retenues

Les troupes s'engagent à respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage, la durée du spectacle et le démontage. Elles s'engagent également à respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, spectacle, démontage). Ceux-ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.

Art.5: Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SACD seront déclarés par la troupe, au plus tard la veille de la représentation, avec paiement en ligne. FNCTA-comité Hérault remboursera à la troupe le montant des droits d'auteur sur présentation de la facture acquittée. (Jauge de 50 - 100 – Tarif de 6€ - 10€)
- Le défraiement des troupes sera fonction des recettes de la saison pour cet événement et uniquement si celles-ci sont bénéficiaires.



LES DIMANCHES DE L'ILLUSTRE THEATRE

Art.6 : Dossier de participation

Le dossier de participation sera rempli en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe.

Les dossiers incomplets pourront ne pas être retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Nom, prénom et n° FNCTA des comédiens (Tous les comédiens sur scène devront être affiliés)
- Nom, prénom et N° FNCTA du technicien et du metteur en scène. (facultatif mais recommandé)
- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée de la pièce, temps de montage et de démontage. (En minutes Ex. pour 1h15 -> 75)
- N° de l'autorisation SACD.
- Proposition des dimanches disponibles.
- Affiche, photo, plan feu. (au format JPG ou PNG - ou PDF pour le plan feu)

Art.7 : Equipements techniques

L'équipement technique de l'illustre théâtre est réglé pour les spectacles professionnels en cours. Le réglage des lumières sera fait par le régisseur de l'illustre théâtre et tiendra compte des plans feu de chaque troupe autant que possible. La conduite son et lumière du spectacle sera assurée obligatoirement, comme pour tous les autres événements FNCTA-comité Hérault, par un membre de la troupe.

Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection

- Attestation de l'autorisation de la SACD.
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Art.9 : Participation à l'évènement

FNCTA-comité Hérault invite les membres des troupes sélectionnées à participer aux représentations des autres troupes autant que faire se peut. .

Art.10 : Impératifs

L'inscription à cette manifestation sous-entend l'adhésion à tous les articles de ce règlement. **La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de participation en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de l'inscription.**

Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire d'inscription.

Jacques BARANT

Réfèrent "Les Dimanches de l'illustre Théâtre" - 06 62 32 57 50 – clementine34@wanadoo.fr